

Définition Fronton : (n.m.) Ornement généralement triangulaire surmontant l'entrée ou les fenêtres d'un édifice.

Terme emprunté à l'italien frontone (fronton). Il est attesté dans notre langue à partir du XVII^e siècle. Il apparaît en 1624 dans un compte de dépenses faites au Louvre et au Tuileries : « Pour le plomb des frontons de la Petite Galerie ». Félibien le définit ainsi dans ses Principes de l'architecture (1676) : « Fronton. C'est un morceau d'architecture, qui dans son origine n'estoit autre chose que le pignon d'un édifice, avec les deux costez du toit qui tombent de part et d'autre. L'on en fait un ornement qui paroist élevé au dessus des portes, des croisées, des niches &c. lequel forme quelquefois un triangle, & quelquefois une partie de cercle. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

